

**MUNICIPALITÉ
DE LA MOTTE**



AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la municipalité de La Motte

AVIS PUBLIC EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Motte, QUE :

Le règlement :

Numéro 241 Adoption du règlement # 241 concernant les animaux.

a été dûment adopté par la Municipalité de La Motte lors de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de La Motte tenue le 4 octobre 2022.

DONNÉ À LA MOTTE CE CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE DE L'AN DEUX MILLE VINGT-DEUX.

Rachel Cossette
Directrice générale et Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Rachel Cossette, Directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de La Motte, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-annexé, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 5 octobre 2022, entre 10h00 et 16h00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce cinquième jour d'octobre 2022.

Référence : Règlement #241

Rachel Cossette